



RCS : BOBIGNY  
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

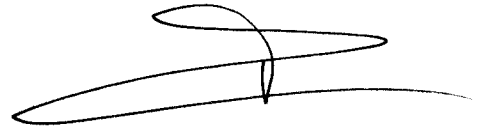
**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 04118  
Numéro SIREN : 422 507 392  
Nom ou dénomination : SOCIETE NOUVELLE FRANCO PORTUGAISE DE BATIMENT

Ce dépôt a été enregistré le 07/03/2013 sous le numéro de dépôt 5296

Certifié Conforme



5296

**SN F.P.B.**  
**Société Anonyme**  
**au capital de 450 000 euros**  
**Siège social : 20, rue Alphonse Daudet**  
**93300 AUBERVILLIERS**  
**RCS BOBIGNY B 422 507 392**



**GREFFE**

**07 MARS 2013**

**TRIBUNAL DE COMMERCE**  
**DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 21 DECEMBRE 2012**

L'an 2012,

Le 21 décembre,

A 19 heures,

Les actionnaires de la société SN F.P.B., société anonyme au capital de 450 000 euros, divisé en 9000 actions de 50 euros chacune, dont le siège est 20, rue Alphonse Daudet, 93300 AUBERVILLIERS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 20, rue Alphonse Daudet 93300 AUBERVILLIERS, sur convocation faite par lettre simple adressée le 7 décembre 2012 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur François DUBAELE, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

M<sup>r</sup> *Amad JOYEUX* et M<sup>r</sup> *Thomas VOYER* deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

*MC JB LIAHOWE* est désigné comme secrétaire.

Madame Pascale RENO, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 7 décembre 2012, est excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent la totalité actions sur les 9000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le cinquième des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Ratification de la nomination d'un nouvel administrateur
- Nomination de nouveaux administrateurs,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de ratifier la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Amand JOYEUX, nomination intervenue par décision du Conseil d'Administration du 7 décembre 2012 pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Michel JOYEUX, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle devant statuer sur les comptes clos le 31/12/2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouveaux administrateurs, à effet du 1er janvier 2013 en adjonction aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction :

Monsieur Tobias JOYEUX, né le 17 novembre 1972 à NEUILLY SUR SEINE (92200), demeurant 22 rue du Viaduc 92130 ISSY LES MOULINEAUX

Monsieur Pierre-Olivier VINCENT, né le 11 mai 1977 à NEUILLY SUR SEINE (92200), demeurant à Boulogne-Billancourt (92100), 166 rue d'Aguesseau.

pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Les nouveaux administrateurs, présents à la réunion, acceptent les fonctions qui viennent de leur être confiées et déclarent qu'ils n'exercent aucune fonction et ne sont frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les Scrutateurs

Le Président

Le Secrétaire